

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 50 (1953)
Heft: 6

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

couchette... Oh ! elle n'a pas les roues caoutchoutées... non, mais elle est très propre, munie de tous les perfectionnements. Son oreiller n'a pas de dentelles, mais il sera très au chaud, entouré de bonnes couvertures de laine et duvet ad hoc qui le protégeront de toutes les intempéries. Comme il provient d'une race très laborieuse, nous espérons qu'il fera son chemin, ce cher petit être, et, comme ses parents, qu'il ne fera pas honte à sa famille « si Dieu lui prête vie », ce que nous souhaitons. Que la Providence lui prête longue existence et qu'un jour, il puisse prouver à ses parents, à ses ancêtres *qu'il est là* et que nos vœux ont été réalisés. Comme nous voulons le choyer, le dorloter, l'aimer, l'entourer de tous nos soins, de toute notre sollicitude, en tous cas, il ne manquera de rien, je vous le promets.

Pour couper court et ne pas vous raconter des bêtises plus longtemps, il faut que je vous dise la vérité, toute la vérité. La voilà, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs. Ce n'est pas d'un rejeton qu'il s'agit, mais d'un jeton (excusez-moi si je me suis trompé) ou si vous aimez mieux d'un essaim, un petit essaim qui a eu la complaisance d'aller se poser dans la haie de troènes, qui abrite le restant de mon rucher : à un mètre de hauteur, s'il vous plaît. Oh ! qu'il a bien fait, je le remercie de tout mon cœur ; ne pouvant plus monter les échelles, étant perclus de rhumatismes. Pour terminer, tous mes bons vœux de santé, de prospérité et bonne récolte à tous ceux et celles qui ont eu le courage de me lire jusqu'au bout. Que voulez-vous, on vient... à tout âge. Avec mes excuses réitérées, mes meilleurs messages.

Daillens, le 3 mai 1953.

Gs COMTESSE.

Une plaisanterie

Comment mon nom, à mon insu, a-t-il été glissé dans la liste des conférenciers apicoles parue dans le numéro de mai du bulletin ? Un ami a-t-il pensé me faire plaisir ? Mystère. En tout cas il s'est fortement trompé. Car, si je ne me suis jamais paré des plumes du paon, il m'est désagréable d'être fardé des mérites que je ne possède pas.

Ainsi, amis apiculteurs, veuillez bien rayer mon nom de la liste et dites-vous qu'à aucun degré je n'ai les qualités d'un conférencier, surtout d'un conférencier apicole ; je n'ai pas même la science nécessaire à qui voudrait parler du bon vin, bien que j'en savoure avec plaisir un verre en compagnie d'un ami apiculteur quand d'aventure il arrive chez moi.

Léon BOURGEOIS, Lucens.

RAPPORTS CONFÉRENCES - CONGRÈS

Procès-verbal de la 77^e assemblée des délégués tenue à Lausanne le 14 mars 1953

L'assemblée est ouverte à 10 h. 15 par M. Paul Meunier, président. Il souhaite à chacun la plus cordiale bienvenue et espère que toutes nos déli-

bérations se dérouleront dans un esprit de franche camaraderie. Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi comme présenté par le Comité central.

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* fait ressortir la présence de 124 délégués représentant 46 sections, fait défaut la Section Pied-du-Chasseral.

2. *Désignation des scrutateurs*: sont désignés et acceptent leur mandat : MM. Grenier, Bois, Schneider, Baeriswyl, Roulet, Comte, Mermoud, Hermann et Panatier.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée*: ayant été publié dans notre Journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

4. *Rapport du président*: Notre président, dans son rapport magistral qui sera publié dans notre Journal, retrace toute l'activité, combien féconde, de la S.A.R. au cours de l'exercice écoulé. Il insiste plus particulièrement sur le concours de ruchers, le marché du sucre, la Fête des apiculteurs romands à Delémont, le problème de l'écoulement de nos miels.

M. Frankhauser remercie le président pour son rapport, mais il est un point sur lequel il voudrait être éclairé. 1058 tonnes de miel étranger sont entrées en Suisse. Il croyait que la Confédération ne délivrait des permis d'importation que pour autant que la récolte indigène ait été placée.

M. Meunier lui répond que si tel était le cas, nous ne serions pas dans la situation actuelle.

M. Loup, vice-président, met le rapport présidentiel en discussion.

M. Vachoux demande, afin d'éviter toute confusion, que le C.C. intervienne auprès de nos autorités pour que celles-ci interdisent l'emploi des mots « miel artificiel ». *M. Hagnauer* souhaite qu'un accord intervienne entre les sociétés d'apiculture pour que les excédents de miel d'une région puissent être écoulés facilement dans une autre.

Mis aux voix le rapport du président est adopté sans avis contraire.

Notre président répond à *M. Hagnauer* que toute la question de l'écoulement des miels suisses est étudiée au sein de la Fédération des sociétés suisses d'apiculture dans un esprit de mutuelle compréhension.

5. Finances.

a) *Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1952*. Notre président donne lecture du rapport de la fiduciaire Mandataria qui conclut à la parfaite exactitude de notre comptabilité et recommande que décharge entière en soit donnée aux personnes responsables.

b) *Rapport de la Commission de vérification*: ce rapport ayant été publié, sa lecture n'est pas demandée.

M. P. Meunier passe alors la parole à notre caissier central *M. Soavi* qui donne tous les détails complémentaires propres à faire comprendre à chaque délégué la situation de nos divers comptes. Il faut une suite dans la présentation de la comptabilité, cette suite existe actuellement.

M. Pfenniger demande où sont englobés dans le Bilan nos quatre Fonds ? Il y a un bénéfice d'exploitation de Fr. 900.—, le capital devrait donc venir en augmentation et c'est le contraire qui se passe ! Il relève qu'à Pertes et Profits il a été comptabilisé Fr. 6.— par membre alors que la cotisation est de Fr. 6.50. Pourquoi cette différence ? Il signale en passant une petite erreur d'impression. *M. Auberson* s'étonne qu'une machine à écrire qui vient d'être achetée figure dans le matériel à Fr. 1.—. Est-ce logique ? *M. Hagnauer* lit un papier d'où il semble résulter que notre comptabilité présente une anomalie : un bénéfice d'exploitation qui se traduit finalement par une diminution du capital. Les créanciers divers n'auraient pas dû être portés directement par une diminution du capital. Les Fr. 800.— du cours de montagne devraient figurer également dans le compte de Pertes et Profits. Il demande à ce que les comptes soient rectifiés dans ce sens et déclare que la Genevoise s'abstiendra lors du vote d'une augmentation de traitement à notre administrateur. Il

demande également à ce que notre caissier présente un compte plus détaillé en ce qui concerne « Vols et déprédatations ». Ces paroles ont un effet pénible sur l'assistance et M. Schaller demande à ce que lecture soit donnée du rapport des vérificateurs des comptes certain membre ne semblant pas en avoir pris connaissance ! M. Subilia, au nom de la commission, lit le rapport qui conclut à la bonne gestion de notre société et demande à l'A.D. d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés avec remerciements au comité et au caissier pour le gros travail fourni et l'excellente tenue des livres.

M. Soavi prend la parole afin d'infirmer les propos de M. Hagnauer. Le mieux serait de publier intégralement les comptes de façon à ce que chaque sociétaire puisse les contrôler. Il semble que toute la comptabilité ayant passé entre les mains d'une fiduciaire et de la Commission de contrôle il y ait lieu d'admettre qu'elle est juste ! Que faire de plus ? M. Hagnauer devrait savoir que ce qui sort d'un fonds sort directement du capital, c'est le cas pour les Fr. 800.— du cours de montagne, il devrait également savoir qu'au compte de Profits et Pertes on comptabilise l'argent qui entre et qui sort, il ne peut donc y faire figurer ce qui n'a pas encore été payé. Le compte créanciers divers (ce que doit la S.A.R. et dont facture ne lui a pas encore été adressée) ne peut donc venir qu'en déduction du capital. Le solde de Pertes et Profits est ainsi, il ne peut le changer, même pour faire plaisir à la Genevoise. Pour ce qui est du compte « Vols et déprédatations », tant la fiduciaire que la Commission de contrôle ont pu le vérifier. Répondant à M. Pfenniger, il lui fait remarquer que la cotisation de la S.A.R. se divise en Fr. 6.— pour la caisse centrale et Fr. 0.50 pour la caisse « Vols et déprédatations ». Ces Fr. 0.50 de différence sont donc comptabilisés dans ce compte particulier. Pour ce qui est de l'observation de M. Auberson, il lui rappelle que tout le matériel que possède la S.A.R. tout comme la bibliothèque figure au bilan à Fr. 1.—. Pourquoi faire exception à cette règle pour une petite machine à écrire ? M. Hagnauer revient à la charge et demande à ce qu'à l'avenir le compte « Vols et déprédatations » soit présenté d'une manière plus détaillée. M. Anklin estime que cette discussion oiseuse a assez duré et invite notre président à passer au point suivant de l'ordre du jour. M. Porchet se rallie pleinement à cette proposition et demande à ce qu'à l'avenir soit ajouté au rapport de la Commission de vérification un bref résumé du rapport de la fiduciaire. M. Pfenniger prie les membres du C.C. de croire qu'il ne voulait leur adresser aucune critique, il désirait simplement être fixé sur certains points qui ne lui paraissaient pas clairs !

M. Meunier demande à MM. les délégués de faire confiance aux membres du C.C., toutes les pièces comptables ayant été remises tant à notre fiduciaire qu'à la Commision de vérification.

Mis aux voix, les comptes 1952 de la S.A.R. sont adoptés sans avis contraire.

c) *Budget 1953* : a été publié dans notre Journal. Adopté sans avis contraire.

d) *Fixation de la cotisation pour 1954* : La proposition du C.C. de la maintenir à Fr. 7.— est acceptée sans avis contraire.

e) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1953* : sont désignés, pour remplacer les trois membres sortants, les sections des Montagnes neuchâteloises, Martigny et Morges.

L'assemblée est alors suspendue pour recevoir dignement nos vétérans. C'est à notre collègue Gassmann qu'incombe le soin d'adresser à nos chers amis les vives félicitations de la S.A.R. et ses meilleurs vœux. Puis, suivit le repas toujours copieux et délicat servi dans les vastes locaux du Cercle démocratique et c'est dans une chaude atmosphère de sympathie que notre président donne la parole à notre rédacteur. En termes élégants, il retrace l'historique de notre Journal qui fête, cette année, son 50e anniversaire. Un bien grand merci à M. Valet pour ce gros travail, il paraîtra dans notre Journal.

C'est avec peine que nos délégués s'arrachent à leurs discussions mais il faut reprendre le travail, l'ordre du jour étant loin d'être épuisé.

6. *Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le Journal et propositions du comité*: Les rapports sur la normalisation des cires gaufrées, le contrôle du miel, la bibliothèque, ayant été publiés ne sont pas lus, ils sont adoptés sans avis contraire.

Ne répondant plus aux exigences actuelles, le C.C. propose de réorganiser complètement le service des pesées. *M. Loup* qui en est chargé explique qu'il a voulu démontrer dans ses communiqués, l'inutilité des données des pesées actuelles. Il sait que le C.C. a reçu des éloges et qu'il a également reçu des critiques. Autorisez-vous le C.C. à faire une refonte entière de ce service ou voulez-vous le statu quo ? Il faudra, si vous êtes d'accord : *a)* liquider les anciennes bascules non enregistreuses ; *b)* échelonner sur plusieurs années l'achat de nouvelles bascules enregistreuses ; *c)* étudier la répartition de ces nouvelles bascules sur des bases scientifiques en acceptant les conseils de botanistes. *M. Zimmermann* insiste sur la nécessité de faire, à côté de simples relevés de poids, des observations sur la flore. Les relevés phénologiques ont tendance à se généraliser de plus en plus aussi la S.A.R. ne saurait rester en arrière ! *M. Porchet* appuie la proposition du C.C. Il souhaite qu'à l'avenir le préposé aux pesées prennent moins de place dans les colonnes de notre Journal tout en laissant à ses articles leur saveur actuelle. Des indications sur la flore seront précieuses, il tient à rappeler que Gubler s'était déjà attaqué à ce problème. *M. Auberson* aimerait savoir sur combien d'années seront réparties les dépenses pour l'achat des nouvelles bascules. *M. Meunier* lui répond que ce sera selon les disponibilités de notre trésorerie. La proposition de *M. Porchet* de voir les rapports du service des pesées écourtés est repoussée et celle du C.C. sur la réorganisation de ce service est acceptée sans avis contraire.

Propositions de la Commission de vérification :

1. *Etablir un budget pour l'exercice suivant et non pour l'exercice en cours* : il serait difficile d'accepter cette proposition car, du point de vue administratif, le budget doit être établi sur les disponibilités du moment et non sur ce qu'elles seront une année plus tard. *MM. Amez-Droz et Auberson* demandent le statu quo.

Mise aux voix, la proposition 1 de la Commission de vérification est repoussée avec un avis contraire.

2. *Remettre gobelets et plateaux aux vétérans en assemblée de section* : Le C.C. ne peut se prononcer sur cette proposition qui, du point de vue finance, allégerait nos dépenses mais qui priverait nos chers vétérans de la grande joie qu'ils ont à être parmi nous. *M. Ridoux* s'élève contre cette proposition. Il estime que nos vétérans ne sont pas une marchandise, ils méritent mieux que cela ! C'est une tradition que de les recevoir en assemblée des délégués, elle fait honneur à notre société, il faut la maintenir. *M. Anklin* propose de couper la poire en deux, soit recevoir en assemblée des délégués les vétérans de 50 ans, les gobelets étant distribués par les sections. *M. Clément* dit toute la joie que vient de lui exprimer un vétéran, tout le plaisir qu'il a eu à être aujourd'hui parmi nous, combien il a su apprécier ce geste à sa juste valeur et combien il en a été honoré. Il demande en conséquence le statu quo. *M. Baillod* est du même avis. Il faut savoir faire les sacrifices nécessaires ! *M. Bourgeois* regrette le brouhaha qui règne au moment de la distribution des récompenses. Il demande qu'à l'avenir MM. les délégués fassent preuve de plus de discipline afin de laisser à cette cérémonie toute sa dignité.

Mise aux voix, la 2e proposition de la Commission de vérification est repoussée avec 5 avis contraires. Le statu quo est donc maintenu.

3. *Mettre en soumission la fourniture des plats et gobelets* : La chose n'a pas échappé au C.C. *M. Loup* a fait le nécessaire et a obtenu, cette

année déjà, une réduction sensible tant sur les gobelets et les plats, que sur la gravure.

4. *Réajuster le traitement de l'administrateur-caissier*: Le C.C. approuve cette proposition et propose à l'assemblée des délégués de porter le traitement de notre administrateur-caissier de Fr. 2 400.— à Fr. 3 000.—. *M. Amez-Droz* appuie cette proposition car chaque travail mérite salaire. *M. Anklin* est du même avis ainsi que les sections d'Hérens et de la Côte vaudoise.

Mise aux voix, la 4e proposition de la Commission de vérification est adoptée avec un avis contraire.

7. *Nominations statutaires*:

a) *de 3 membres sortants et rééligibles au comité central*: *M. Amez-Droz* propose à l'assemblée de nommer par acclamations MM. J. Dietrich, A. Gonet et P. Meunier, membres sortants et rééligibles au C.C. *M. Voutaz* dit toute la joie qu'il avait eue en 1950 à présenter M. P. Meunier comme président de la S.A.R. Il demande à l'assemblée de le confirmer à nouveau dans ses fonctions qu'il a remplies dignement, consciencieusement, sans ménager ni son temps ni sa peine! *M. Pachoud* demande à l'assemblée des délégués de renouveler sa confiance en M. Dietrich et, *M. Thürler*, au nom de la Fédération vaudoise, appuie la candidature de M. Gonet.

Ces trois membres sont confirmés dans leur mandat avec un avis contraire.

M. Loup, vice-président, demande de passer à la désignation du président central. M. Paul Meunier voit son mandat confirmé pour trois ans par acclamations! Notre président central remercie l'assemblée de sa confiance, il continuera à mener d'une main ferme la barque de la Romande et cherchera à aplanir les difficultés auxquelles notre apiculture romande se heurte aujourd'hui.

b) *Nomination d'un membre adjoint et de son remplaçant au Jury du Concours de ruchers 1953*: Le C.C. propose de nommer M. C. Ruckstuhl et comme membre suppléant M. A. Porchet. Ces deux membres sont élus sans avis contraire.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1953*: Le tirage au sort désigne, pour cette année, la circonscription No 1: Côte vaudoise, Bière, Nyon et Genève.

9. *Attribution du cours de montagne 1953*: se sont inscrites la Genevoise pour 1953, la section de Lausanne pour 1954, la Broye vaudoise pour 1955, la Veveyse pour 1956, Lucens pour 1957. Le fonds «Cours de montagne» sera épousé cette année. Le C.C. propose d'inscrire au budget une somme de Fr. 800.— à répartir comme suit: Fr. 600.— pour subventionner un cours d'apiculture et Fr. 200.— à partager entre les sections pour cours divers. La proposition du C.C. est acceptée sans avis contraire.

10. *Activité 1953*: L'activité du C.C. portera plus particulièrement sur le problème de l'écoulement de nos miels contrôlés, création de centres romands de ramassage, normalisation des cires gaufrées, réorganisation du service des pesées.

11. *Propositions et vœux des sections*: Ceux-ci n'ont jamais été aussi nombreux que cette année. Faut-il voir par là l'indice heureux d'une activité accrue de nos sections?

a) *Propositions des sections*:

1. *Section d'Avenches*: souhaite que la S.A.R. crée une centrale de ramassage comme la chose se pratique pour les produits agricoles. Le C.C. va s'occuper de cette question et présentera des propositions à l'assemblée des délégués de 1954.

2. *Section de Lausanne*: demande à ce que seul le prix de détail du miel soit fixé; que le miel contrôlé porte une simple estampille de contrôle, la même pour toute la Suisse; qu'un résumé des procès-verbaux des séances

du C.C. soit publié dans notre Journal ; qu'afin de diminuer les dépenses les assemblées des délégués n'aient lieu que tous les deux ans.

M. Chabanel tient à souligner que dans la vente du miel règne une véritable anarchie. Il faut que les apiculteurs fassent preuve de beaucoup plus de discipline. On fixe des prix de gros qui ne sont pas tenus, ne vaudrait-il pas mieux fixer des prix de détail qui eux le seraient ? *M. Meunier* lui répond que vouloir fixer les prix de détail serait aller à l'encontre des intérêts des apiculteurs. Pour ce qui est de la création d'une estampille de contrôle uniforme pour toute la Suisse la chose pourra être étudiée dans le cadre de la Fédération des Sociétés suisses d'apiculture. *M. Chabanel* insiste pour que l'estampille de contrôle soit grande comme un timbre poste et puisse être ainsi collée sur n'importe quel emballage ou étiquette personnelle. *M. Auberson* demande à ce que le C.C. étudie la possibilité d'éditer une étiquette de format plus restreint. *M. Meunier* rend MM. les délégués attentifs au fait que notre marque S.A.R. est déposée et que nous devons la faire connaître en diffusant largement notre étiquette. *M. Soavi* annonce que le C.C. envisage la vente, par ses soins, de boîtes à miel avec étiquette de la S.A.R. imprimée sur la boîte elle-même. *M. Cuénod* insiste pour que seule notre société, à l'exclusion de tout fabricant, vende ces boîtes à ses membres. *M. Pfenniger* tient à mettre en garde le C.C. sur la portée du texte qui se trouve sur nos étiquettes et qui doit être en harmonie avec les dispositions légales en vigueur.

Mise aux voix, la proposition de faire paraître des condensés des procès-verbaux des assemblées du C.C. est acceptée sans avis contraire.

La convocation de l'assemblée des délégués tous les deux ans entraînerait une modification de l'art. 13 de nos statuts. Le C.C. étudiera cette possibilité et fera rapport à la prochaine assemblée des délégués.

3. *Section de Nyon* : demande, en vue de favoriser l'écoulement de nos miels contrôlés, à ce que l'année de récolte ne figure plus sur l'étiquette de contrôle et propose d'ajouter au numéro de contrôle lui-même le dernier chiffre du millésime de l'année de production de façon à ce que seuls les organes chargés du contrôle du miel connaissent l'année de production

Cette proposition est acceptée sans avis contraire.

4. *Sections de Nyon et du Jura-Nord* : demandent, afin de conserver à la Fête de la Romande son caractère de rassemblement des apiculteurs de toutes les régions de notre Suisse romande, à ce que le C.C. examine la possibilité d'une représentation de toutes les sections ou de faire coïncider l'assemblée des délégués avec la Fête de la Romande. *M. Porchet* ne s'oppose pas à cette proposition mais demande à ce que l'assemblée des délégués et l'assemblée générale fassent l'objet de deux manifestations bien distinctes.

La proposition de faire coïncider l'assemblée des délégués et la Fête de la S.A.R. dès 1954 est acceptée avec un avis contraire.

M. Subilia tient à préciser que, tous les deux ans, l'assemblée des délégués se ferait en même temps que la Fête de la Romande.

5. *Section du Val-de-Ruz* : demande à ce que le public soit mis en garde contre la vente de porte en porte de certains miels artificiels. C'est aux sections qu'incombent le soin d'exercer une surveillance.

6. *Section du Val-de-Travers* : serait désireuse de voir supprimer le deuxième abonnement au Journal lorsque deux membres habitent au même domicile. *M. Soavi* explique que le C.C. a décidé, une fois pour toute, de ne considérer comme membre que celui qui paye une cotisation. *M. Porchet* partage le même avis.

Mise aux voix, la proposition de la section du Val-de-Travers est repoussée avec un avis contraire.

7. *Section de la Veveyse* : demande à ce que des résultats tangibles puissent être obtenus en ce qui concerne l'écoulement de nos miels. *M. Meunier* souhaite que cette section soit satisfaite de l'activité que déploie le C.C. dans ce sens.

8. La Genevoise : serait désireuse de voir aboutir une entente entre les ciriers pour arriver à une normalisation des cires gaufrées.

Mise aux voix, cette proposition est acceptée sans avis contraire.

b) *Uœux des sections* : ceux-ci n'en sont pas moins nombreux.

Avenches : Un meilleur écoulement du miel.

Cossonay : Désire avoir en 1953 un cours d'élevage de reines.

Côte vaudoise : Demander aux fabricants de cires gaufrées de mettre sur leur emballage le nombre de cellules au dm², le nombre de feuilles au kg et la composition de la cire. De publier dans notre Journal le nom des fabricants qui s'engagent à suivre ces directives.

Le C.C. est d'accord, il faut cependant se montrer prudent car de nombreux intérêts sont en jeu.

Lausanne : Une meilleure protection de l'apiculture.

Les Alpes : a) le nombre des délégués auquel a droit une section devrait être basé sur l'effectif de l'année précédente et non sur celui du jour de l'assemblée des délégués ;

b) faire paraître le Journal le 1er du mois.

Le C.C. est prêt à étudier la refonte de l'art. 13 de nos statuts, propositions seront faites à la prochaine assemblée des délégués. Le Journal sort en principe le 1er du mois cependant, pour des raisons techniques, ce n'est pas toujours possible.

Lucens : S'inscrit pour le prochain cours d'apiculture.

Côte neuchâteloise et Broyarde : Organisation de centrales pour le remassage du miel contrôlé.

Le C.C. étudiera s'il y a possibilité d'organiser de tels centres.

Genevoise : Intensifier la réclame en faveur du miel et supprimer le rébus comme S.A.R. que le public n'arrive pas à comprendre. Faire paraître dans les quotidiens des articles sur les vertus du miel.

Notre société a édité une petite brochure sur la puissance curative du miel que les apiculteurs se devront de diffuser le plus largement possible.

Ajoie et Clos du Doubs : Interdiction de l'importation de miels étrangers.

Mesure radicale certes, mais impossible à obtenir.

Saint-Maurice : a) maintenir le prix officiel du miel ;

b) ajouter dans les conseils aux débutants un complément pour les ruchers de montagne ;

c) obliger les grossistes à payer les prix fixés ;

d) que celui qui désire avoir des abeilles soit dans l'obligation de contracter une assurance responsabilité civile et fasse partie d'une caisse d'assurance pour la lutte contre les maladies des abeilles.

Le maintien des prix officiels par les apiculteurs et les grossistes ne dépend pas du CC. Quant à l'obligation aux détenteurs d'abeilles de contracter des assurances obligatoires c'est du domaine de la législation fédérale. Pour ce qui est des « Conseils au débutant » le préposé verra s'il y a possibilité de donner satisfaction à cette section.

Grandson - Pied du Jura : a) estime que la décision prise à Davos de maintenir à 6 fr. 20 le prix de gros n'a pas été heureux.

Le CC était de cet avis, mais la VDSB s'est opposée à fixer le prix de gros à 6 fr. Nous avons donc dû nous soumettre à la majorité.

b) prise en charge des miels indigènes par les grossistes.

Toutes nos démarches tendent vers ce but.

Monthey : Espère que la Loi sur l'agriculture apportera sans tarder une amélioration du marché du miel.

Pour cela il faut attendre l'arrêté d'exécution qui n'est pas encore sur le point de voir le jour.

Sion : Faciliter l'entrée des reines de choix de l'étranger.

L'Association romande des éleveurs de reines a obtenu de nos autorités fédérales des permis d'importation.

12. Divers :

Nouveaux statuts : La section de Nyon a complètement refondus ses statuts. Le CC propose de les approuver. Les nouveaux statuts de la section de Nyon sont approuvés sans avis contraire.

Format de notre Journal : Notre président demande à l'AD, en vue de réaliser une sérieuse économie, d'adopter le format normalisé pour notre Journal dès le 1er janvier 1954. La longueur et le nombre des lignes par page restant les mêmes, nos sociétaires recevront un peu moins de papier. *M. Porchet* regrette de voir le format de notre Journal changer surtout pour ceux qui le collectionne. Il est d'avis qu'il faut aller avec son temps aussi il appuie la proposition du CC. *M. Frankhauser* aimeraient connaître le montant de l'économie ainsi réalisée. *M. Meunier* lui répond qu'elle serait de l'ordre de 1000 francs par année. Mise aux voix, la proposition du CC de normaliser dès le 1er janvier 1954 notre Journal est acceptée sans avis contraire.

M. Rupen au nom des jubiliaries tient à remercier l'Assemblée pour la chaleureuse réception qu'elle a réservée aux vétérans et pour ses marques tangibles de sympathie et de reconnaissance. Notre président central, plus en forme que jamais, lève la séance à 16 h. 40 après avoir remercié MM. les délégués pour tout le travail accompli au cours de cette journée et souhaite à chacun un heureux retour dans son foyer.

Le Secrétaire :

P. ZIMMERMANN.

Le Président :

P. MEUNIER.

Sujets apicoles

1. *Pourquoi j'ai des ruches fortes.* Sujet traité à Bulle avec succès. Avec quelques variantes dans mon exposé, je pourrais intituler : *Fortes ruches, fortes récoltes*, ou simplement : *Mes méthodes*.
2. *Ruches à 2 reines* et translation du couvain.
3. *Les diverses méthodes d'élevage de reines, leurs défauts, leurs avantages.*

S'adresser à *F. Stöckli*, Pont de la Morge, Sion.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Appel de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Le comité se fait un plaisir d'inviter TOUS LES APICULTEURS du canton à se trouver à Cossonay pour l'assemblée générale du dimanche 28 juin prochain. Rien n'a été négligé pour une parfaite réussite de cette journée vaudoise d'apiculture et de fraternisation. Inscrivez-vous immédiatement afin que le restaurateur puisse s'organiser, vous serez mieux servis.

Le secrétaire.